



OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Tél.: 819 449-6649 • Fax: 819 449-7082
infos@opbg.ca • www.opbg.ca

Volume 30 Numéro 1

AVRIL 2023

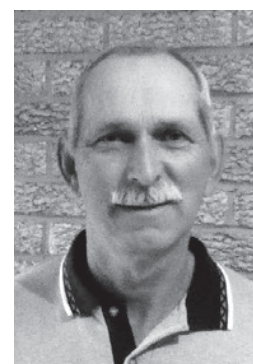
À L'INTÉRIEUR :

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 AVRIL 2023

MOT DU PRÉSIDENT

Notre Assemblée Générale Annuelle 2023

Il me fait plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée générale annuelle 2023 de l'OPBG qui se tiendra en présentiel, soit le Mercredi 26 avril 2023 à la Salle municipale de Messines. Les mesures sanitaires s'étant passablement assouplies, il sera possible de revenir à une assemblée plus conventionnelle, mais avec certains ajustements. Tout d'abord, en plus des sujets obligatoires, nous aurons quelques invités pour vous renseigner sur des sujets d'intérêts. Il n'y aura pas de repas sur place puisque nous souhaitons conclure l'assemblée vers l'heure du midi. En terminant, nous aurons de nouveau un tirage parmi les producteurs ayant assisté à l'assemblée. Merci d'inclure cette date à votre agenda et nous vous attendons en grand nombre.



2022 : une année difficile pour la mise en marché du bois de l'OPBG

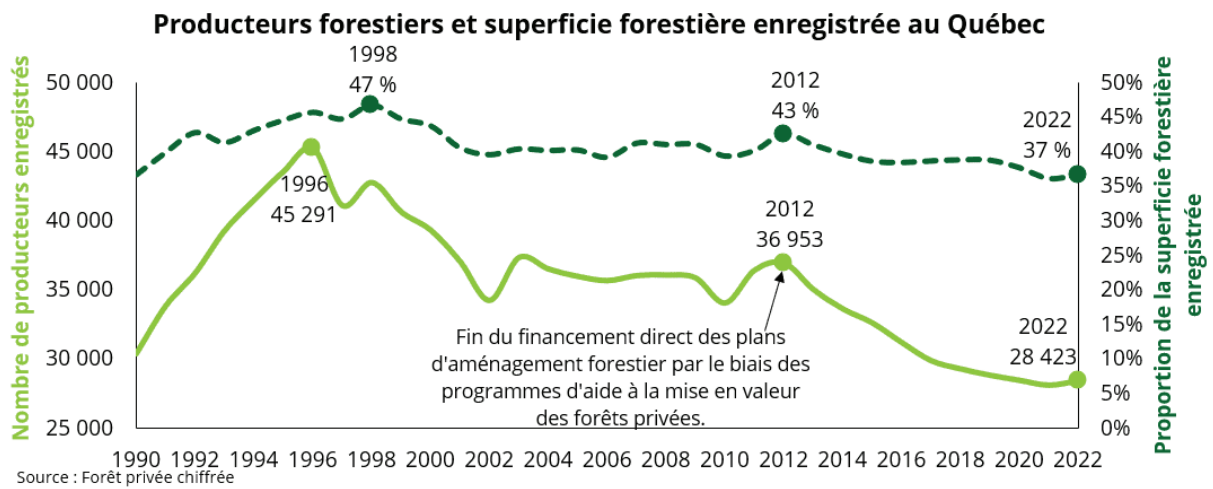
L'année 2022 a retenu notre attention comme étant la pire année de livraisons des dernières décennies pour les producteurs de bois de la Haute-Gatineau. Malheureusement, comment expliquer cette baisse des livraisons de 35 % pour un volume inférieur à 100 000 m³ en 2022 ? Pourtant, l'OPBG a affiché les plus hauts prix jamais négociés depuis plusieurs années dans plusieurs groupes d'essences et la demande sur les marchés était excellente. Évidemment, la hausse du coût du carburant constitue une partie de la réponse alors que les producteurs, entrepreneurs de récolte et transporteurs faisaient face à une majoration exceptionnelle de leurs coûts d'opérations. C'est pourquoi, l'OPBG a convenu d'ententes avec les principaux industriels pour remettre un ajustement de carburant pour les opérations de récolte alors que ce mécanisme existait déjà depuis plusieurs années pour le transport. La rareté des entrepreneurs et transporteurs est aussi un élément qui intervient dans le volume produit. Il faut dire que tous ces éléments expliquent en partie la situation vécue ici mais que ceux-ci ne sont pas différents dans les autres régions du Québec où l'on n'assiste pas nécessairement à une chute des livraisons aussi marquée. Y aurait-il aussi le vieillissement des propriétaires, la démotivation, des intérêts divergents envers la possession de son boisé etc. qui seraient à considérer ? Le conseil d'administration poursuivra son analyse et tentera d'apporter les ajustements adéquats pour améliorer la situation.

Du nouveau pour 2023 ?

Depuis le début de l'été 2022, les prix des produits forestiers (bois d'œuvre, panneaux, etc.) subissent une correction à la baisse, ce qui contraste avec les sommets inégalés en début et milieu de 2021, ainsi que dans le premier trimestre de 2022. Le contexte de mise en marché est toutefois favorable à l'écoulement des bois puisque des ententes sont convenues pour 2023 avec nos principaux marchés (PF Résolu et Louisiana Pacific). Pour l'hiver dernier, il faut souligner une nouvelle entente avec Domtar pour la livraison de tous les feuillus durs de qualité pâte dans un point de livraison situé à Maniwaki. Une entente qui se terminait vers la fin de mars et qui pourra se poursuivre seulement si le programme d'aide au transport du MRNF est renouvelé et si l'intérêt des producteurs a pu être démontré. Merci de votre collaboration!

Yvon Parker, Président

Regard sur le boisé



Un régime s'appuyant sur des mesures incitatives à la mise en valeur des forêts privées

Au cours des 40 dernières années, le gouvernement du Québec a mis graduellement en œuvre diverses mesures pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des activités de mise en valeur de leurs boisés. Plusieurs de ces mesures n'ont pas encore atteint leur pleine efficacité, soit par leur méconnaissance par les clientèles ciblées ou encore par des règles administratives freinant leur déploiement.

Depuis toujours, la FPFQ a milité pour bonifier ces mesures et aujourd'hui, les principales revendications portent sur les éléments suivants :

- 1 L'étalement du revenu forestier au niveau provincial n'a pas d'égal au niveau de l'impôt fédéral. Or, la mise en place d'un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel permettrait de mettre à l'abri de l'impôt une portion des revenus de récolte en vue de futurs investissements en sylviculture et aménagement des boisés.
- 2 Bien qu'en croissance, les budgets dédiés aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées demeurent insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins des producteurs. Cette situation est exacerbée par l'inflation galopante qui réduit ultimement la superficie des travaux sylvicoles réalisés chaque année. Finalement, la propension à accroître le financement des travaux commerciaux au détriment des travaux non commerciaux réduit l'attrait pour des propriétaires forestiers inactifs à procéder à des activités de récolte, car à quoi bon récolter un peuplement qui ne pourra être réaménagé?
- 3 Le retour au financement direct des plans d'aménagement forestier par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées encouragerait davantage de propriétaires à devenir producteurs forestiers. L'octroi du soutien financier serait conditionnel à la bonification des plans d'aménagement forestier de couches d'informations environnementales afin de répondre aux nouvelles exigences sociétales sur la conservation des milieux humides et hydriques et la préservation des habitats des espèces à statut précaire.
- 4 L'inclusion d'une activité permettant la rémunération des services environnementaux dans la mesure de remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers permettrait de soutenir financièrement ces derniers dans la réalisation des recommandations de leurs plans d'aménagement forestier bonifiés, servant à la fois aux producteurs actifs et devenant un attrait pour de nouveaux propriétaires.
- 5 La nécessité d'accroître la cohérence entre le régime d'encadrement réglementaire de l'aménagement du territoire avec les politiques de soutien à la production de bois (voir la position de la FPFQ dans le cadre des consultations sur l'adoption d'une Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire).
- 6 L'importance pour davantage de municipalités de diminuer le taux de taxation foncière des immeubles forestiers afin d'encourager les propriétaires forestiers à s'enregistrer comme producteurs forestiers.
- 7 La poursuite de la campagne du forestier de famille constitue un incontournable pour sensibiliser davantage de propriétaires forestiers à l'idée de devenir producteurs forestiers afin de bénéficier du bouquet de mesures de soutien offertes par le gouvernement pour réaliser la mise en valeur des lots boisés.
- 8 Finalement, l'accroissement des volumes récoltés passe en priorité par la garantie d'un accès aux marchés pour les producteurs forestiers, soit des volumes prévisibles et profitables permettant d'assurer un développement harmonieux de la filière d'approvisionnement en forêt privée. Le respect du principe de la résidualité et la multiplication ainsi que la modernisation des installations consommant du bois des forêts privées doivent également faire partie de la solution.

Source : *Forêts de chez nous Plus*, 1^{er} mai 2022, vol 27 n.5 FPFQ par Vincent Mirville

BILAN 2022

La mise en marché des bois de l'Office pour l'année 2022 se chiffre à 97 100 mètres cubes solides (m3s) comparativement à 146 600 m3s en 2021. La répartition des volumes s'établit de la façon suivante :

SECTEUR D'UTILISATION	2022 (m ³ s)	2021 (m ³ s)	DIFFÉRENTIEL (m ³ s)	%
Pâte (F)	0	100	- 100	100
Pâte (R)	0	0	0	0
Sciage (F)	3 000	5 100	- 2 100	-41
Sciage (R)	39 800	65 500	- 25 700	-39
Panneaux et autres (F)	47 800	63 300	- 15 500	-24
Panneaux et autres (R)	6 500	15 600	- 9 100	-58
TOTAL	97 100	149 600	- 52 500	-35

(F) : Feuillus (R) : Résineux

La mise en marché des bois a diminué drastiquement en 2022 avec une baisse de 35 % des volumes par rapport aux livraisons de 2021. Cette situation nous fait franchir un seuil sous la barre des 100 000 m³, ce qui révèle un résultat jamais atteint même lors des pires années de la crise forestière.

Le secteur de la pâte de feuillus et de résineux a été totalement inexistant compte tenu de l'absence de marché économiquement viable depuis la fermeture de Fortress (Thurso) à l'automne 2019. Bien que certains projets de relance soient toujours à l'étude par le gouvernement, celui-ci se donne jusqu'à l'été 2023 pour prendre une décision.

On constate que les secteurs du sciage (-39 à -41 %) et des panneaux (-24 à -58 %) n'ont pas plus performé puisque les baisses de livraisons enregistrées sont également généralisées et ce, malgré une demande constante de volumes et une amélioration des prix sur certains marchés traditionnels. L'explosion des coûts de production et de transport, la rareté des entrepreneurs de récolte et des transporteurs, le gel des prix d'achat du bois sur certains marchés et le changement perceptible du profil des propriétaires de boisés sont quelques-uns des éléments qui supportent cette situation. L'accès aux programmes d'aide à la mise en valeur, l'accès aux marchés, la faible rentabilité des opérations forestières en sont d'autres.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Merci de votre collaboration

PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.

RÉSERVÉ À L'OFFICE

REGARD SUR LE BOISÉ

Publié et rédigé par:
L'O.P.B. Gatineau

Distribution:
Aux producteurs de bois de la Gatineau

Tirage:
1500 exemplaires

